AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-76234558

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57
n° 28 - 1976

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon". Directeur-gérant XXXXXX F. JOURNET

TOUTES ESSENCES FRUITIERES (Roussillon - Zone I)

Cératite - Des captures sont enregistrées à nouveau. En conséquence, les vergers porteurs de fruits non encore récoltés doivent être protégés contre ce ravageur.

OLIVIER

Mouche de l'olive ou Dacus - Des captures sont signalées à Montpellier. Un traitement est conseillé; il consiste en deux applications à dix jours d'intervalle à l'aide de diméthoate, formothion, fenthion phosphamidon. Le 2ème se situe autour du 14 août.

PECHER

Anarsia - Ce ravageur se manifeste actuellement, les traitements appliqués contre la Tordeuse orientale permettent de le combattre.

Tordeuse orientale - Une activité soutenue de ce ravageur est remarquée. Assurer la protection en fonction de la date prévue selon le schéma précédemment indiqué :

— à l'aide de mevinphos ou de dichlorvos (variétés à récolter du 17 au 25 août)

— tous autres insecticides homologués pour lutter contre la Tordeuse orientale pour les fruits récoltés après le 25 août.

Fusicoccum - Un traitement est nécessaire, après récolte, contre cette maladie dans les vergers où la maladie s'est manifestée.

POIRIER et POMMIER

Carpocapse - Assurer à nouveau la protection contre ce ravageur.

Tordeuse orientale - Dans les plantations de pommiers et de poiriers situées à proximité des vergers de pêchers, on constate après récolte une migration de ce ravageur. Il convient donc d'assurer une protection.

Rappelons que sont efficaces simultanément contre le Carpocapse et la Tordeuse orientale : l'azinphos éthyl et méthyl (40 g. M.A./hl) - le carbaryl (I20 g. M.A./hl) - le fenitrothion (50 g. M.A./hl) - le methidathion (40 g. M.A./hl) - le parathion éthyl et méthyl (25 et 30 g. M.A/ la phosalone (60 g.M.A./hl).

Le dichlorvos à I25 g. M.A/Hl et le mevinphos (50 g.M.A./hl) sont moins persistants, mais peuvent être utilisés dans un délai allant de 7 à 15 jours avant récolte.

Maladies de conservation - Bien que les risques d'infection soient réduits, il convient tout au moins dans les vergers irrigués sur frondaison, et dans le cas de cueillette échelonnée, de procéder à deux traitements dits de précueillette :

(30 jours et 8 jours avant récolte) à l'aide d'un des produits suivants :
benomyl (30 g.M.A./hl) - carbendazim (30 g. M.A./hl) - methyl-thiophanate (70 g.M.A./hl).

Respecter strictement les délais d'emploi avant récolte

Pour le Chef de Circonscription,
L'Ingénieur en Chef adjoint,
L.L. TROUILLON

L'Ingénieur,
M. TISSOT

Tirage du II août 1976 - I500 exemplaires. N° d'inscription P.P. : 53I A.D.

P 193